



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

Association loi 1901
Siège social : 165 rue Philippe Maupas
30900 NIMES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

Association loi 1901
Siège social : 165 rue Philippe Maupas
30900 NIMES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 9 mai 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2018			31.12.2017	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	54 703	50 774	3 929	1 177	Fonds associatif	403 805	576 709
Terrains					Résultat de l'exercice	-179 453	-172 896
Constructions	473 410	108 782	364 628	383 564			
Matériels d'activités	49 666	39 998	9 668	3 940	Subventions d'équipement nettes	10 220	12 795
Autres immobilisations corporelles	199 485	137 789	61 695	77 384	TOTAL FONDS PROPRES	234 572	416 609
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Provisions pour risques		42 000
Autres prêts et titres immobilisés	65 196		65 196	57 308	Provisions pour charges	221 891	250 093
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions	47 993	34 077
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	842 459	337 344	505 115	523 373	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	269 884	326 169
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	849		849	658	Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés	17 191		17 191	11 261	Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	419 512	372 918
Usagers	539 739	44 361	495 378	596 058			
Subventions à recevoir	57 353		57 353	134 759	Avances et acomptes reçus		300
Comptes courants Francas				13 100	Fournisseurs	91 245	110 492
Autres créances	220 143		220 143	255 552	Dettes fiscales et sociales	246 851	352 764
Valeurs mobilières de placement	13 936		13 936	13 936	Comptes courants Francas	60 425	22 103
Disponibilités	132 994		132 994	39 803	Autres dettes	10 360	2 670
Charges constatées d'avance	16 502		16 502	15 526	Produits constatés d'avance	126 612	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	998 706	44 361	954 344	1 080 652	TOTAL DETTES	955 004	861 247
TOTAL GENERAL	1 841 165	381 706	1 459 459	1 604 025	TOTAL GENERAL	1 459 459	1 604 025

COMPTE DE RESULTAT	2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	536	849
Prestations de service	1 218 056	1 129 281
Subventions d'exploitation	1 937 347	2 272 873
Produits divers	85 661	106 811
Reprise sur provisions	31 520	1 150
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	21 640	59 940
Quote-part subvention invest. virée au résultat	4 518	4 777
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 299 278	3 575 680
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	908	905
Variation de stock	-191	31
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 044 121	1 100 112
Impôts et taxes	93 237	88 945
Salaires	1 744 725	1 781 116
Charges sociales	545 863	528 408
Autres charges de gestion courante	30 870	50 630
Dotation aux amortissements	46 795	49 444
Dotation aux provisions	559	41 543
Engagements à réaliser sur ressources affectées	37 500	18 000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 544 387	3 659 133
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-245 109	-83 453
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	347	213
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	347	213
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	11 831	13 560
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	11 831	13 560
RESULTAT FINANCIER (II)	-11 483	-13 347
RESULTAT COURANT (I + II)	-256 592	-96 800
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	141 343	30 666
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions	52 000	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	193 343	30 666
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	116 204	54 762
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		52 000
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	116 204	106 762
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	77 139	-76 096
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-179 453	-172 896

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un déficit de **179 452,92 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale Francas du Gard, (Association départementale laïque des centres de loisirs et activités éducatives pour l'enfance et l'adolescence) associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants et des jeunes.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fin du plan de sauvegarde

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	51 212,39	3 490,80		54 703,19
Terrains				
Constructions et agencements	431 858,43			431 858,43
Agencements construction	41 551,44			41 551,44
Matériel d'activités	38 790,03	10 876,15		49 666,18
Agencements & aménagements divers	20 966,21			20 966,21
Matériel de transport	77 590,34			77 590,34
Matériel informatique	48 063,41	3 647,29	15 485,69	36 225,01
Mobilier de bureau	62 367,50	2 335,49		64 702,99
Total	772 399,75	20 349,73	15 485,69	777 263,79

b) Acquisitions et désinvestissements

- logiciel paie	1 198.80
- éléphant : communication	2 292.00
- camescope	301.95
- appareil photo	355.00
- vidéo projecteur	599.99
- enregistreur radio	2 256.00
- vidéo projecteur	449.00
- matelas + lits	2 909.52
- marabout	2 631.89
- 1 marabout	1 372.80
- ordinateur	924.00
- ordinateur	617.76
- 3 ordinateurs	2 105.53
- froid climatisation	1 860.00
- machine à laver	475.49

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	50 035,86	738,59		50 774,45
Constructions et agencements	5%	82 063,10	17 274,34		99 337,44
Agencements construction		7 782,58	1 662,05		9 444,63
Matériel d'activités	33% à 20%	34 849,58	5 148,70		39 998,28
Agencements & amén. divers	10%	17 705,09	1 493,59		19 198,68
Matériel de transport	25%	58 361,11	5 957,55		64 318,66
Matériel informatique	33%	32 712,17	7 344,87	15 485,69	24 571,35
Mobilier de bureau	20%	22 525,25	7 175,52		29 700,77
Total		306 034,74	46 795,21	15 485,69	337 344,26

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts crédits coopératifs	3 980,25		3 980,25
Prêts au personnel	5 035,40	5 035,40	
Prêts effort construction	56 180,01		56 180,01

3. Stocks

Fichiers Francas 849.15

4. Avances et acomptes versés

Camping le napoléon 553.80
 Actions vacances 10 410.50
 PEP 6 186.30
 Massereau 40.00
17 190.60

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	448 085,60	13 394,83	434 690,77
Usagers douteux	30 966,56	30 966,56	
Usagers factures à établir	60 687,02		60 687,02
Total	539 739,18	44 361,35	495 377,79

6. Subventions à recevoir

Subventions CAF investissements 9 353.04
 Subventions DRJCS 6 000.00
 Subventions conseil régional occitanie 3 000.00
 Subventions conseil départemental 8 000.00
 Subventions CAF 31 000.00
57 353,04

7. Comptes courants Francas

Néant

8. Autres créances

Mutuelle à récupérer 429,78
 Avances sur salaires 310,00
 Personnel oppositions 1 432,38
 IJSS à récupérer 5 007,18
 Taxe d'habitation à rembourser 4 816,00
 Frais médicaux à récupérer 56,44
 PSO CAF 115 115,80
 Frais à payer 739,33
 Produits à recevoir 35 490,55
 Remboursements Uniformation 56 745,23
220 142,69

9. Valeurs mobilières de placement

Parts B crédit coopératif 11 681,50
 Parts A crédit coopératif 2 254,00
13 935,50

10. Disponibilités

Chèques à encaisser 14 704.52

Crédit coopératif LUDOTHEQUE	813.82
Crédit coopératif ST LAURENT	582.07
Crédit coopératif SOMMIERES	5 256.86
Crédit coopératif AMORIE	1 623.42
Crédit coopératif POULX	448.21
Crédit coopératif BERNIS	265.98
Crédit coopératif TRESQUES	441.14
Crédit coopératif RADIO	123.82
Crédit coopératif Accueil	100 160.39
Crédit coopératif LEINS	723.18
Crédit coopératif Les 4 moulins	877.01
Crédit coopératif ROQUEMAURE	487.11
Livret A CC	1 440.99
Livret EPI D'OR CC	1 314.51
Caisse	3 730.61
	132 993.64

11. Charges constatées d'avance

Tissot 2019	731.34
BPJEPS	4 044.87
Maileva	1 439.04
3 C experts	1 447.00
Grenke	2 358.00
CLAS sanquer	3 757.60
Divers	2 723.90
	16 501.75

IV – NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Ministère de la culture	4 697,60	33%	3 592.99	1 104.61	
VDT Mini bus	10 000.00	20%	9 463.01	536.99	
Mise aux normes Amorié	2 209,64	33%	1 686.55	523.09	
CAF Radio mobilier	8 183.00	10%	493.22	818.30	6 871.48
CAF lecture ecriture	3 072.00	50%	130.45	1 536,00	1 405.55
Total	28 162.24		15 366.22	4 518.99	8 277.03

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litiges	42 000,00		42 000,00	
Provisions pour risques	42 000,00		42 000,00	
Engagement de retraite du personnel (1)	240 092,10		18 201,64	221 890,46
Provision pour charge	10 000,00		10 000,00	
Provisions pour charges	250 092,10		28 201,64	221 890,46
Usagers	57 120,82	559,16	13 318,63	44 361,35
Dépréciations	57 120,82	559,16	13 318,63	44 361,35
Total	349 212,92	559,16	83 520,27	266 251,81

Dotations / reprises d'exploitation 559,16 31 520,27

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles 52 000,00

Total 559,16 83 520,27

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 70 201,64

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 13 318,63

Total 83 520,27

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
C.L.A.S Conseil Départemental	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
C.L.A.S D.D.C.S ACSE	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
CLAS C.A.F	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Ministère de la culture		19 500,00		19 500,00
Amorié	16 076,57		3 640,48	12 436,09
Total	34 076,57	37 500,00	21 640,48	49 936,09

5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt CC 40K€	14 638.75	5 946.11	8 692.64	6 102.57	2 590.07	
Emprunt CC 30K€	21 117.79	5 977.20	15 140.59	6 022.21	9 118.38	
Emprunt CC 328K€	237 855.95	19 935.72	217 920.23	20 542.07	88 609.32	108 768.84
Découverts bancaire	99 305,83		58 106.11	58 106.11		
Concours bancaires courants			119 652,00	119 652,00		
Total	372 918,32		419 511,57	210 424,96	100 317,77	108 768,84

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Fournisseurs	76 941,70
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>14 302,93</u>
	91 244,63

8. Dettes fiscales et sociales

Personnels rémunération due	3 821.35
Comité d'établissement	23 577.32
Congés payés	60 861.27
URSSAF	41 431.93
MALAKOFF-Mederic	16 204.77
ADREA	6 848.96
SNM Prévoyance	7 948.45
Charges sur C.P	28 192.03
Unifformation	20 371.97
Taxes sur salaires	22 316.00
AIAC	<u>15 277.26</u>
	246 851.31

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
0000	Fédération Nationale	21 438,46
1300	U.R Occitanie	38 986,34
	Total	60 424,80

10. Autres dettes

PSO à reverser	392,04
Charges à payer	<u>9 967.74</u>
	10 359,78

11. Produits constatés d'avance

PCA d'exploitation	126 611,67
--------------------	------------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'AD	65 714	74 727
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	65 714	74 727
Réalisé par les organisations affiliées	123 541	134 336
Total	189 255	209 063

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
---------------------	---------------	--------------------

Participation des usagers	654 836.94	619 271.11
Prestations CAF (PSO)	276 616.82	302 347.47
Bons MSA pour séjour	8 582.37	6 180.97
Autres produits	278 019.65	201 481.16
Total Prestations	1 218 055.78	1 129 280.71

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Conseil Régional	5 500.00	4 950.00
autres projets	18 965.64	
CAF	35 000.00	38 563.70
Ministère de la culture	57 500.00	58 992.00
Ministère D.D.C.S (dont ACSE)	31 000.00	20 000.00
FONJEP		7 107.00
Aides à l'emploi (ASP)	179 394.38	281 288.12
s/total	327 360.02	410 900.82
Conseil Général Complément FONJEP	11 581.00	6 250.00
Conseil Général	35 000.00	35 000.00
Conseil Général subv. sur projet	53 500.00	52 000.00
s/total	100 081.00	93 250.00
Subventions communes en convention	1 509 905.93	1 768 722.53
s/total	1 509 905.93	1 768 722.53
Total	1 937 346.95	2 272 873.35

3. Produits exceptionnels

Correction congés payés	97 223.02
Régularisation CAF	19 193.17
IJSS 2017	146.24
Uniformation Master Preget Steven	331.20
Remboursement MAE	84.74
Régularisation ASP (Emplois aidés)	5 549.95
Régularisation factures	4 300.79
Chèques non encaissés 2017 et/ou annulés	10 410,14
Divers	4 103.77
	141 343.02

4. Charges exceptionnelles

Divers sur exercices antérieurs	2 591.98
Régularisation PSO Caf	12 420.52
factures fournisseurs non reçues 2017	2 217.13
Régularisation 421	524.16
Perte J/E familles 2017	1 969.94
Régularisation URSSAF 2017	11 904.91
Régularisation UNIFORMATION	27 902.38
Régularisation ASP (Emplois aidés)	194.09
Régularisation ASP (Services civiques)	429.24
Régularisation stagiaires 2017	205.20
Régularisation Subvention CD non reçue	4 500.00
Régularisation Subvention Poulx	6 309.00
Régularisation factures non réglées	1 828.95
FSER Radio Sommières	42 000.00
IJ Maternité – Penchinat Sophie	950.02
	115 947.52

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres et cadres intermédiaires	7	6.91	9	8.71
Employés	81	41.46	112	46.18

Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	20	18.63	24	21.57
Total	108	67	145	76.46

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	136	2 412	114	2 679

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement en matière de Compte Personnel de Formation (CPE)

Conformément à la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, instaurant pour les salariés un droit individuel à la formation à hauteur de 24 heures par an par salarié, les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice **s'élèvent à heures.**

4. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Location et entretien pour un photocopieur TRIUMPH Adler pour un montant trimestriel de 2 358.00 €

Dernière échéance prévue le 1^{er} janvier 2018.

5. Contributions volontaires

a) Mise à disposition de locaux et autres services

Sur les territoires où l'association a la gestion d'un accueil de loisirs, les communes ou les regroupements de communes mettent à sa disposition gratuitement au minimum un local pour l'accueil des enfants et des jeunes. Dans certains d'entre eux, les communes ou les regroupements de communes prennent en charge les fluides (eau, électricité,...) le nettoyage des locaux et la mise à disposition de personnel pour un montant global de **289 748.83 €.**

Les Quatres Moulins (Regroupement de communes)	20 584.80 €
Commune de ST Gervasy TAP	16 616.17 €
Syndicat Mixte Leins Gardonnenque	17 491,00 €
Commune de Beauvoisin	11 101.38 €
Commune de Bernis	
Commune de Sommières	12 856.08 €
Communauté de Communes de Sommières	95 150,00 €
Commune de Cabrières	9 102,00 €
Commune de Poulx	28 305.48 €
Commune de Comps TAP	38 610,00 €
Commune de Comps CLSH été	3 482,00 €
Commune de Pouzilhac CLSH été	1 355.92 €
SIRP Valliguières/Pouzilhac TAP	15 350,00 €
Commune de La Calmette	
Commune Méjannes Le Clap	10 479,00 €
Commune de Montfaucon	8 765,00 €
Commune de Saint-Chaptes	500,00 €
TOTAL	289 748.83 €

Les cases non renseignées sont inhérentes à la non-transmission par les communes des données 2017 et 2018.

6. Engagements hors bilan

Néant